

Le Secrétaire général du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, Adama Baye Racine Ndiaye, a rappelé hier, jeudi 11 septembre, lors de l'atelier d'élaboration du Plan d'action des recommandations de la Convention sur l'élimination de toute les formes de discriminations à l'égard des femmes (Cedef), qu'il existe encore au Sénégal des entraves au respect des droits de la femme.

«Les récentes revues au niveau mondial, notamment les Objectifs du millénaire pour le développement (Omd) et le débat sur l'Agenda post-2015 ont permis de constater que, malgré les efforts consentis dans notre pays pour la promotion des droits de la femmes, il reste du chemin à faire».

La remarque est du Secrétaire général du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, Adama Baye Racine Ndiaye, qui reconnaît ainsi l'existence de faits peu favorables à la gent féminine.

S'inscrivant dans la même logique, Ndiaya Ndoye, du réseau Sos Equilibre, fait remarquer que malgré l'existence d'un cadre juridique défendant les intérêts des femmes, le décalage entre les lois votées et leur mise en œuvre renforce la persistance des pratiques hostiles au respect des droits de la femme.

Pour palier tous ces manquements, Aminata Kébé du Fond des Nations Unies pour la Population (Unfpa), juge que des efforts considérables doivent être faits en ce qui concerne l'âge du mariage, l'accès des femmes aux instances de décision et la lutte contre certaines pratiques telles que l'excision.

D'autres recommandations de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (Cedef), rappellent également au Sénégal, la nécessité de remédier à l'insuffisance des données statistiques et des informations actualisées sur les mesures prises en matière de promotion de la femme et la définition du statut donnée au ministère chargé de veiller sur la condition féminine.

Source: fr.allafrica.com